

**Procès-verbal** de la session **SPÉCIALE** tenue le **26 janvier 2009 à 19 heures** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

#### **09,21 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 01.

#### **09,22 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

#### **09,23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. NOMINATION DE NATHALIE PATENAUDE AU POSTE DE TRÉSORIÈRE
5. COLLOQUE 2009 DE CCH - « Accès à l'information » – Participation de la secrétaire de direction
6. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS) – Contrat
7. PROJET D'IMPLANTATION D'UN ÉCOCENTRE SUR LE TERRAIN DU SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL D'ASBESTOS
8. LEVÉE DE LA SESSION

**09-19      RÉSOLUTION NO 09-19  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**09,24 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'étant présente dans la salle, aucune question n'est posée.

**09,25 NOMINATION DE NATHALIE PATENAUDE AU POSTE DE TRÉSORIÈRE**

**09-20      RÉSOLUTION NO 09-20  
NOMINATION DE NATHALIE PATENAUDE  
AU POSTE DE TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Nathalie Patenaude a été engagée par la municipalité à compter du 14 juillet 2007;
- 2 Sa période de probation est terminée en date du 14 juillet 2008;
- 3 Il y a lieu de procéder à la nomination de madame Patenaude au poste de trésorière de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Madame Nathalie Patenaude est nommée au poste de trésorière de la Ville de Kingsey Falls.
- 2- **CONDITIONS SALARIALES.** Le salaire de madame Patenaude sera celui spécifié au dossier no 02-09. Le salaire et les avantages sociaux sont rétroactifs au 14 juillet 2008.
- 3- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Madame Patenaude recevra une semaine de vacances additionnelle à celles prévues au document des conditions de travail adopté le 4 février 2008 pour la période de 1 an à 3 ans de service.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à madame Nathalie Patenaude.

**09,26 COLLOQUE 2009 DE CCH – « Accès à l'information » – Participation de la secrétaire de direction**

**09-21      RÉSOLUTION NO 09-21  
FORMATION CCH « ACCÈS À L'INFORMATION »  
PARTICIPATION DE LA SECRÉTAIRE DE DIRECTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La firme CCH offre une formation intitulée « Accès à l'information »;
- 2 Il y a avantage à ce que la secrétaire de direction suive cette formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** La secrétaire de direction, Lyne Fournier, est autorisée à suivre la formation « Accès à l'information » offerte par la firme CCH qui se tiendra à Brossard le 24 mars 2009.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (389,42 \$)** taxes incluses pour l'inscription à la formation. De plus, la municipalité défrayera les frais de déplacement et de repas afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Lyne Fournier, secrétaire de direction.

**09,27 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS) – Contrat**

**09-22**            **RÉSOLUTION NO 09-22**  
**Remplace**    **CONTRAT RELATIF À LA GESTION**  
**R 08-235**    **DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC**  
                  **LA FIRME WM QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le délai accordé pour se conformer à la *Loi sur la qualité de l'environnement* en matières de gestion des matières résiduelles tire à sa fin;
- 2 La localisation du nouveau lieu d'enfouissement technique des matières résiduelles n'a pas encore été identifié;
- 3 La ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes pour une option un (1) an et une option deux (2) ans;
- 4 La firme WM Québec inc. a déposé une soumission intéressante pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 08-235.

- 2- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un contrat de deux (2) ans relatif à la gestion des matières résiduelles (déchets) avec la firme WM Québec inc.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **TRENTE-SEPT DOLLARS (37,00 \$)** la tonne métrique la première année et **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** la tonne métrique la deuxième année.  
  
Ce tarif exclut les taxes et la redevance gouvernementale applicable à chaque tonne de matière résiduelle acheminée à l'élimination qui est actuellement à 10,41 \$ la tonne métrique et ajustée en fonction des hausses imposées par le gouvernement.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme WM Québec inc.

*(Christian Drouin arrive à 19 h 10.)*

**09,28 PROJET D'IMPLANTATION D'UN ÉCOCENTRE SUR LE TERRAIN DU SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL D'ASBESTOS**

Suite aux informations obtenues, les membres du conseil décident de ne pas appuyer le projet d'implantation d'un écocentre. Une lettre sera expédiée à la MRC des Sources pour les informer de cette décision.

**09,29 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19 h 15.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Gino Dubé  
Directeur général et greffier